FRC 923.1
Case
FRC
13758

MON OPINION

SUR

LA RÉCOMPENSE

DUE

A BONAPARTE.

ON propose au Peuple Français de nommer Bonaparte Consul à vie.

A-t-on bien mesuré la grandeur des services qu'il nous a rendus, et cette récompense est-elle suffisante ?

L'intérêt de tous les Français n'est-il pas de prévenir le retour des déchiremens révolutionnaires, d'écraser à jamais l'anarchie, et d'éviter pour l'avenir, les intrigues des factieux qu'agitent les réélections ?

Lorsqu'un état sans constitution n'est gouverné que par le caprice de ses Rois, l'hérédité peut être dangereuse !

Mais lorsqu'un gouvernement, également sage et fort, est organisé, lorsqu'un homme aussi rare

THE NEWBERRY LIBRARY

qu'étonnant le fait respecter et chérir, lorsque le monde entier reconnaît unanimement ses droits à la souveraine puissance, l'hérédité n'est-elle point nécessaire, et la reconnaissance des Français ne doit-elle pas la fixer dans la famille de son Héros?

La Gaule, enfin, recouvrant ses anciennes limites, n'est-elle point assez vaste pour s'honorer du nom d'Empire, et peut-elle trouver dans les pages de l'histoire un Empereur assez magnanime pour le comparer au Titus qui la gouverne?

Je soumets ces questions à mes Compatriotes; elles m'amènent à exprimer mon vœu : *Je desire que le peuple Français proclame Napoléon Bonaparte premier Empereur des Gaules, et fixe dans sa famille le pouvoir héréditaire, en rétablissant la loi salique.*

BONNEVILLE AYRAL,
Chef de Bataillon de la 14e. de Ligne.

A Paris, ce 22 Floréal an 10.